

Commission paritaire du 3 novembre 2016

Présents :

Collège salariés MM Friedrich, Ducrohet, Angomard, Loeuillet,
Collège employeurs : MM Salvignol, Pierfite, Hardy, Grésin, Marie, Audrain

Excusés :

Collège salariés : Mme Baudet Colinet
Collège employeurs : M Defaix

Absents :

Collège salariés : MM Sablos, Kerrec

La Présidente ouvre la séance à 9h00.

Approbation du compte-rendu de la commission paritaire du 8 juin 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après le remplacement du mot « enseignements » par « enseignants ».

Réduction des branches professionnelles et avenir du Gofpa

La présidente informe la Commission que le collège employeurs s'est rapproché d'un juriste, Maître Lalande, pour se faire aider dans ce processus de rapprochement.

Maître Lalande a comparé trois conventions les plus proches du Gofpa : MFR, CNEAP et une nouvelle qui regroupe plusieurs organismes.

Préalablement, un dossier de représentativité patronale a été déposé pour permettre de continuer à négocier au sein du Gofpa jusqu'à la date de l'éventuel rapprochement – fusion imposé par l'Etat. Ce dépôt a été accepté par le Ministère du Travail.

A ce jour, aucune convention n'a été retenue en vue d'un rapprochement car aucune ne prend en compte les spécificités du Gofpa, notamment liées aux différents modes de financement (article 4 ou article 5 du Code Rural).

Le Ministère de l'Agriculture n'a toujours pas contacté le Gofpa. Cependant, la Présidente dispose d'un contact au Ministère avec lequel elle va prendre rendez-vous pour lui présenter le Gofpa.



La CFTC intervient pour exposer l'inquiétude des organisations syndicales puisque – d'ici à dix ans – l'Etat va réduire les branches professionnelles de 700 à 100. Le Gofpa n'existera donc plus en tant que tel puisqu'il ne regroupe pas 5 000 salariés. La CFTC souhaite que le Gofpa garde la main sur ce dossier de rapprochement le plus possible.

La Présidente affirme être d'accord avec cette analyse. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons pris contact avec le Ministère de l'Agriculture. Elle rassure les organisations syndicales en leur expliquant que le travail préalable au rapprochement a été amorcé. Il est néanmoins prématuré de dire vers quelle convention nous pourrions nous rapprocher aujourd'hui.

La CFTC précise qu'un regroupement de conventions collectives a été créé à l'initiative de plusieurs écoles privées (notamment dans le Supérieur) et que - pour l'instant – elles ont gardé leurs spécificités dans le cadre de ce regroupement.

Le collègue employeurs indique que ce regroupement fait partie des éventualités étudiées mais que ce qui rend difficile un rapprochement est lié au mode de financement (établissements relevant à la fois de l'article 4 et de l'article 5 du Code Rural). A ce jour, aucune des conventions étudiées ne regroupe des établissements relevant des deux modes.

La CFTC redit son inquiétude car la convention Gofpa est intéressante pour les salariés et engage le collègue employeurs à ne pas laisser trainer les choses.

Le collègue employeurs réaffirme sa volonté de garder la main dans ce dossier et de ne pas vouloir subir les volontés dictées par le Ministère.

La CGT interpelle le collègue employeurs au sujet d'une réunion qui aurait eu lieu entre le CNEAP, les MFR et l'Unrep.

Le collègue employeurs n'est pas au courant de cette réunion et engage chacun à faire attention à la confusion – qui a même sans doute lieu au niveau du Ministère – entre l'Unrep et le Gofpa. L'Unrep n'est pas le Gofpa.

Le Gofpa représente à ce jour environ 700 salariés, ce qui fait de nous le Petit Poucet de l'histoire. MFR : plus de 5 000 salariés, CNEAP environ 4 500.

La CGT réaffirme l'inquiétude des salariés au sujet de l'avenir du GOFPA.

La Présidente tient à les rassurer en affirmant à nouveau que le collègue employeurs, bénévole, travaille beaucoup sur ce dossier ; la première phase ayant été enclenchée par le dépôt du dossier de représentativité et les rendez-vous qui seront pris prochainement avec le Ministère et les représentants des MFR, CNEAP et EPNL.

Signature accord point Gofpa n° 34

Cet accord sera applicable au 1^{er} février 2017. Il est proposé de le signer lors de la prochaine CPN de janvier 2017.



Le collège employeurs, suite à la question de la CFTC sur l'accord n°33 Point Gofpa, indique qu'il est inadmissible que cet accord n'ait pas été transmis à la CFTC par la CFDT pour signature bloquant ainsi l'avancement des travaux et même l'application stricte de l'accord lui-même.

Il est tout aussi inadmissible que certains membres du collège salariés ne prennent pas la peine d'informer de leur absence, sauf à constater leur défection le jour même de la commission paritaire.

Fiches de poste et répartition du temps de travail

Suite à la question de la CGT sur la possibilité de préciser plus clairement les fiches de poste dans la convention collective, le collège employeurs répond qu'une fiche de poste n'a pas à figurer dans une convention collective. La définition des emplois est suffisante.

La CGT souhaite avoir des précisions sur la répartition des heures non affectées en début d'année ainsi que sur les heures coefficientées.

S'agissant des heures coefficientées, le collège employeurs précise que la convention collective en vigueur depuis le mois de juin 2016 ne fait plus état de coefficients de pondération applicables aux heures des enseignants ou des formateurs. Il précise cependant que, s'il y a eu des transpositions contractuelles, cela ne changera rien pour les salariés concernés.

La CGT fait état de plusieurs remontées de salariés indiquant la disparité de traitement selon les établissements dans la gestion de ces heures coefficientées et souhaiterait qu'il soit précisé plus clairement la répartition du temps de travail entre le face-à-face pédagogique, la préparation et les activités annexes.

La CGT précise par ailleurs que, dans le cadre de l'annualisation, il reste parfois des heures non affectées pour certains salariés et que de ce fait ces derniers demeurent dans l'attente de leurs affectations.

Le collège employeur répond que l'organisation même de l'activité au sein des établissements ne permet pas toujours de tout prévoir dès la conception des emplois du temps (marché de FPC non obtenu ou a contrario obtenu à la dernière minute par exemple).

La CGT souhaiterait qu'il y ait un certain cadrage sur le volant des heures non affectées afin que celui-ci ne soit pas trop important.

Le collège employeur répond que l'objectif est de garder les compétences au sein de l'établissement. Les aléas liés à la FPC ou l'apprentissage obligent à la souplesse. Donner un cadre trop strict risquerait d'être beaucoup moins favorable aux salariés, en obligeant les employeurs à recourir à la vacation par exemple.

La CGT informe la commission paritaire que certains établissements obligent leurs formateurs à faire la quasi-totalité des heures prévues par leur contrat de travail en face-à-face pédagogique et souhaiterait que la CPN oblige les établissements récalcitrants à prendre en compte un temps de préparation et d'activités annexes.

Le collège employeurs répond qu'il ne dispose pas de pouvoir de coercition envers ces établissements. Néanmoins, il est proposé d'envoyer un courrier à tous les adhérents par rapport aux heures coefficientées précisant que si des dispositions contractuelles ont été mises en place celles-ci continuent de s'appliquer et que l'usage fait que l'on ne peut modifier les temps de préparation sans accord.

Le collège employeurs souhaite ouvrir une discussion lors des prochaines CPN sur la définition des coefficients (situation particulière d'un nouvel enseignant par exemple) tout en ayant une vue plus globale avec notamment un travail sur les grilles de classification et d'ancienneté. Les organisations syndicales sont d'accord pour mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CPN.

Site internet Gofpa

Suite à la question de la CFTC qui ne retrouvait pas la nouvelle convention en ligne, Monsieur Marie, qui gère le site pour le Gofpa, précise que suite à des difficultés techniques il n'avait pu mettre la nouvelle convention en ligne. C'est désormais chose faite.

Dates prochaines CPN

- Jeudi 12 janvier 2017
- Jeudi 20 avril 2017
- Jeudi 22 juin 2017

Questions diverses

La CFTC souhaiterait connaître les résultats de la dernière enquête sociale.

Madame Pierfite, chargée de cette question dans le collège employeurs, répond que malheureusement tous les établissements n'ont pas répondu et que des relances ont été effectuées. Une nouvelle relance sera faite d'ici peu, l'objectif étant d'avoir une vision plus complète des établissements.

La séance est levée à 10h45.